

En physique, hybride ou en ligne ? Le format des réunions des GSN, CEE et CE-SE après la COVID-19

Recommandations conjointes des Fédérations syndicales européennes aux coordinateurs CEE/SE et représentants des travailleurs au sein des GSN, CE et CE-SE

Juin 2022

Alors que la pandémie de COVID-19 nous empêchait d'organiser des réunions en physique, les GSN (Groupes spéciaux de négociation), les CEE (Comités d'entreprise européens) et les CE-SE (Comités d'entreprise dans les entreprises ayant un statut de *Societas Europaea*) ont travaillé dans des circonstances extraordinaires durant ces deux dernières années. Les visio-conférences en ligne et hybrides (en partie en ligne, en partie en présentiel) sont une solution temporaire pour poursuivre le dialogue social avec la direction et garantir une information et une consultation en continu sur les questions clés qui concernent les travailleurs européens.

Maintenant que la distanciation sociale et les restrictions de voyage sont levées, les Fédérations syndicales européennes rappellent que les réunions en physique sont la norme pour que les GSN, CEE et CE-SE travaillent efficacement et que les délégués communiquent correctement. Dans certains pays, tels que l'Allemagne, les prises de décisions et les votes des CEE ne sont valides que s'ils ont eu lieu dans le cadre d'une réunion en présentiel. Bien qu'ils soient utiles dans des circonstances exceptionnelles et permettent d'organiser davantage de réunions que prévu dans votre accord CEE/SE, les outils numériques, comme la visio-conférence et les réunions hybrides, ne doivent pas éliminer le droit fondamental des GSN, CEE et CE-SE de se réunir en présentiel.

La direction ne peut en aucun cas décider unilatéralement du format d'une réunion !

Les Fédérations syndicales européennes recommandent donc de :

#1 Reprendre les réunions des GSN, CEE et CE-SE en physique

Les réunions physiques restent le mode de fonctionnement normal des GSN, CEE et CE-SE. Les réunions préparatoires et de débriefing avec les représentants des travailleurs au sein des CEE/SE doivent également se tenir en présentiel, avec l'aide d'interprètes professionnels qui doivent également être présents dans la salle de réunion.

Les Fédérations syndicales européennes estiment qu'il n'est pas indiqué d'organiser les réunions plénières des CEE ou des GSN en format hybride ou en ligne, surtout lors de la phase de démarrage d'une négociation, lorsque les membres ne se connaissent pas particulièrement bien.

#2 Limiter l'utilisation des réunions en ligne ou hybrides aux plus petits groupes et aux réunions extraordinaires

Le recours à des réunions en ligne ou hybrides peut être envisagé pour les réunions des groupes de travail des CEE/CE-SE (s'il y en a), ou pour le comité restreint des CEE/CE-SE, à condition que ce format permette d'organiser davantage de réunions du comité restreint, parallèlement à celles déjà prévues dans votre accord CEE/SE.

La décision de convoquer une réunion hybride ou en ligne doit être soumise à l'accord des membres des CEE/CE-SE et être prise au cas par cas.

Si vous décidez d'utiliser le format hybride ou en ligne de façon permanente pour les réunions des groupes de travail des CEE/CE-SE, et pour toute réunion supplémentaire du comité restreint, vous pouvez envisager d'adapter votre accord CEE/SE en conséquence. Dans ce cas, veuillez prendre contact avec l'expert/coordonateur syndical qui assiste votre CEE/SE ainsi qu'avec votre fédération syndicale européenne.

Afin de garantir la qualité des réunions en ligne ou hybrides, les Fédérations syndicales européennes recommandent de suivre les principes suivants :

1. **Convenez formellement avec la direction** de règles et de conditions spécifiques pour le recours à des réunions en ligne ou hybrides. Le premier objectif est de garantir tous les délégués bénéficient de conditions de travail de même qualité et que personne ne sera désavantagé (par exemple, en n'ayant pas accès à un équipement informatique correct ou en n'étant pas présent physiquement lors d'une réunion hybride)
2. **Demandez à disposer du système de visio-conférence/hybride de la meilleure qualité**, c'est-à-dire un système permettant :
 - La participation par vidéo avec la possibilité de voir chaque participant sur l'écran
 - Une interprétation simultanée dans toutes les langues requises et assurée par des interprètes professionnels
 - La possibilité pour tous les participants de demander la parole
 - Un espace de discussion (chat) où les délégués peuvent interagir pendant la réunion en toute confidentialité
 - La participation d'experts externes et de coordinateurs syndicaux qui assistent les CEE/SE
 - Un niveau élevé de cybersécurité et de protection de la vie privée, tout en veillant à ce que les pare-feux et autres dispositifs de sécurité du réseau n'empêchent pas les délégués d'organiser des réunions entre eux (sans la direction) ni la participation d'experts externes et de coordinateurs syndicaux.
3. **Assurez l'accès et la formation** au système de visio-conférence pour tous les délégués. Les membres des GSN, CEE et CE-SE doivent avoir accès à l'équipement nécessaire (ordinateur/tablette, connexion Internet haut débit, casque, webcam) et à un bureau ou un espace (à domicile) dédié pour permettre leur participation effective à la réunion. Une session de formation ainsi qu'un test du système de visio-conférence choisi doit être réalisé avant la première réunion en ligne/hybride.

Il revient bien sûr aux délégués des GSN, CEE ou CE-SE de décider, avec leur fédération syndicale, de la solution la plus adaptée à leur situation spécifique, pour autant que le dialogue social soit maintenu dans des conditions de qualité. L'expert/coordonateur syndical désigné pour assister votre GSN, CEE ou CE-SE, ainsi que vos fédérations syndicales européennes, restent à votre entière disposition pour toute question.



www.industrialall-europe.eu

Bruno Demaître

+32 476 54 09 90

bruno.demaitre@industrialall-europe.eu



www.uni-europa.org

Annika Flaten

+32 478 79 15 39

annika.flaten@uniglobalunion.org



www.effat.org

Enrico Somaglia

+32 491 61 71 00

e.somaglia@effat.org

European Federation
of Building
and Woodworkers



www.efbww.eu

Jim Sheridan

+32 22 27 10 48

jsheridan@efbww.eu



www.epsu.org

Jakob Embacher

+32 486 81 65 66

jembacher@epsu.org



www.etf-europe.org

Josef Maurer

+32 479 51 21 17

j.maurer@etf-europe.org